



Dans le contexte sanitaire actuel, le COREVIH des Pays de la Loire se mobilise afin de rester durant cette période un relais d'informations concernant la santé sexuelle pour les professionnels de notre région.

→ En tant que professionnel ou acteurs de la santé sur notre territoire, nous vous invitons à porter une attention plus particulière à votre **stratégie de prise en charge et de prévention**.

VIH / IST / Hépatites

L'accès risque d'être plus difficile aux services hospitaliers de prise en charge des patients VIH, aux structures de dépistage du VIH et des IST, ainsi qu'aux services délivrant un traitement d'urgence (TPE) suite à un accident d'exposition au VIH, aux centres prescripteurs PrEP (Prophylaxie Pré-Exposition), aux CPEF (Centre de Planification ou d'Education Familiale), aux associations d'accompagnement :

- Les services de maladies infectieuses sont très occupés par l'épidémie du COVID-19
- Les médecins des CeGIDD (Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic), sont pour la plupart réquisitionnés par les services de maladies infectieuses,
- Les services d'urgences peuvent être saturés par l'afflux des patients et les patients risquent de ne pas être pris en charge dans les temps impartis pour un TPE par exemple (au plus tôt après l'exposition jusqu'à 48h)
- Les associations communautaires réalisant des TRODs VIH et hépatites dans leurs locaux ou lors d'actions hors les murs sont toutes dans l'obligation d'arrêter temporairement leurs activités
- L'activité des CPEF et des centres IVG est également fortement perturbée

Conduite à privilégier à relayer auprès de vos usagers

En cas de prise de risques / d'accident d'exposition sexuelle (AES) :

Prendre contact téléphoniquement avec le(s) CeGIDD de votre département avant de vous déplacer, afin de savoir s'ils sont ouverts et les horaires d'ouverture :

→ [Pour retrouver l'état des lieux de réorganisation de ces services : cliquez-ici](#)

En cas de non réponse des Cegidd ou la nuit, adressez-vous au service d'urgence le plus proche en prenant toutes les précautions (gestes barrières)

Pour réaliser un test VIH et/ou IST et/ou Hépatites :

Acheter un **autotest VIH en pharmacie**

Pour les IST : demander une prescription par téléconsultation à votre **médecin traitant** habituel ou via un service de télémédecine

Prendre contact par téléphone avec le(s) CeGIDD dont l'activité est maintenue avant tout déplacement

pour savoir s'ils sont ouverts et leurs horaires d'ouverture

→ Pour retrouver l'état des lieux de réorganisation de ces services : [cliquez ici](#)

Pour les personnes prenant la PrEP (Prophylaxie Pré-Exposition) :

Pour un renouvellement : se rendre en pharmacie avec l'ordonnance expirée (possibilité de renouvellement des ordonnances expirées par les pharmaciens d'officine jusqu'au 30 mai 2020)

En cas d'IST: demander une prescription par téléconsultation auprès du médecin traitant ou du centre prescripteur

→ pour retrouver l'état d'activité des centres prescripteurs PrEP du territoire, [cliquez-ici](#)

→ Cartographie et coordonnées des centres prescripteurs de PREP en Pays de la Loire : [cliquez-ici](#)

Pour les personnes prises en charge pour le VIH et/ou une hépatite :

Votre traitement peut-être renouvelé dans votre pharmacie habituelle sans ordonnance (possibilité de renouvellement des ordonnances expirées par les pharmaciens d'officine jusqu'au 30 mai 2020)

Cf. Voir l'arrêté du 14 mars 2020 : [cliquez-ici](#)

Si vous avez besoin de consulter votre médecin traitant ou le service dans lequel vous êtes suivi : prenez contact téléphoniquement avant de vous déplacer. Des consultations de télémédecine ont commencé et peuvent vous être proposé par votre médecin.

→ Etat des lieux de réorganisation de ces services en téléchargement [ici](#)

→ cartographie et coordonnées des services de prise en charge du VIH de la région des Pays de la Loire : [cliquez-ici](#)

→ Lettre d'information de la SPILF et SFLS pour les personnes vivant avec le VIH concernant l'épidémie actuelle (mise à jour le 12 mars 2020) : [ici](#)

Contraception, IVG

Le gouvernement s'est mobilisé pour assurer les droits sexuels et reproductifs des femmes :
[cf. communiqué de presse de Olivier Véran du 23 mars 2020](#)

L'activité des **associations départementales de la Fédération Régionale du Planning Familial des Pays de la Loire n'est plus possible physiquement**. Toutes les associations ont fermé leurs Espaces de Vie Affective Relationnelle et Sexuelle (EVARS), afin de garantir la sécurité de ceux qui utilisent ces services mais également celle des militants et des équipes médicales, administratives et de conseils. Evidemment, ces associations ne souhaitent laisser aucune personne de notre région sans avoir la possibilité d'accéder à du soutien, de l'information et à une orientation concernant leur sexualité, leur contraception ou l'interruption volontaire de grossesse. **Notre région continue de répondre à toutes les demandes sur le numéro vert 0800 08 11 11**. Pour rappel, l'accueil téléphonique du numéro vert est assuré du lundi au samedi de 9h à 20h.

L'activité des CPEF (Centres de Planification ou d'Education Familiale) et des centres IVG est également fortement perturbée.

Conduite à privilégier à relayer auprès de vos usagers

Pour le renouvellement de la pilule contraceptive :

Se rendre en pharmacie avec l'ordonnance expirée (possibilité de renouvellement des ordonnances expirées par les pharmaciens d'officine jusqu'au 30 mai 2020)

La contraception d'urgence est disponible sans ordonnance en pharmacie, comme contraception d'urgence.

Vous pouvez consulter votre **médecin traitant ou une sage-femme** : prenez contact téléphoniquement avant de vous déplacer

Contactez par téléphone un CPEF dont l'activité est maintenue avant tout déplacement pour savoir s'ils sont ouverts et leurs horaires d'ouverture → **pour retrouver les coordonnées des CPEF : cliquez sur le département souhaité :**

[CPEF de la Loire-Atlantique](#)

[CPEF du Maine et Loire](#)

[CPEF de la Vendée](#)

[CPEF de la Sarthe](#)

[CPEF de la Mayenne](#)

En cas de grossesse non-désirée :

La HAS autorise **l'accès à l'IVG médicamenteuse à domicile jusqu'à neuf semaines** (contre sept actuellement)

Vous pouvez consulter votre **médecin traitant ou une sage-femme** : prenez contact téléphoniquement avant de vous déplacer

Le **Planning Familial maintient son numéro vert, 0800 08 11 11**, pour répondre à toute question à ce propos.

Vous pouvez également contacter par téléphone un CPEF dont l'activité est maintenue avant tout déplacement pour savoir s'ils sont ouverts et leurs horaires d'ouverture → **pour retrouver les coordonnées des CPEF : cliquez sur le département souhaité :**

[CPEF de la Loire-Atlantique](#)

[CPEF de la Sarthe](#)

[CPEF du Maine et Loire](#)

[CPEF de la Mayenne](#)

[CPEF de la Vendée](#)

Violences

Les violences conjugales ont augmenté de 30% sur tout le territoire depuis le début du confinement. Si vous êtes vous-même victime ou simple témoin, des dispositifs d'aide sont disponibles.

Conduite à privilégier à relayer auprès de vos usagers

Pour les femmes victimes de violences conjugales :

En cas de danger nécessitant l'intervention des forces de l'ordre : appeler le 17 ou envoyer un SMS au 114

Pour un signalement en ligne de violences sexuelles et/ou sexistes : <https://www.service-public.fr/cmi>

La ligne d'écoute Violences Femmes Info : 3919 (du lundi au samedi de 9h à 19h)

Le dispositif d'alerte dans les pharmacies : prononcer le terme « Masque 19 »

Le soutien de l'application App'elles. Gratuite, cette application propose trois services : alerter, joindre les services d'urgences et informer.

Pour trouver un hébergement d'urgence, contacter le 115

Les associations Solidarité Femmes restent mobilisées : entretiens par téléphone, accompagnement et orientation si urgence, suivis en hébergement.
Pour les contacter : Cf. carte ci-dessous

Solidarité Femmes
Union Régionale des Pays de Loire

Réseau spécialisé pour l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.
Les accueils d'urgence sont maintenus.

CORONAVIRUS
Informations continuité des services

SOS FEMMES ACCUEIL 72
02 43 78 12 75
sosfemmes72@orange.fr
www.sosfemmes72.fr
de 10 h à 16 h

SOLIDARITÉ FEMMES LOIRE-ATLANTIQUE
02 40 12 12 40
contact@solidaritefemmes-la.fr
www.solidaritefemmes-la.fr
de 10 h à 17 h du lundi au vendredi

SOS FEMMES 49
06 71 70 95 68
urgence.covid19@sosfemmes49.fr
raspeli capes l'envoi d'un mail
de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h du lundi 14 h ou vendredi 17 h

SOS FEMMES VENDÉE
02 51 47 77 59
accueillfemmes@wanadoo.fr
www.sosfemmesvendee.fr
24 h / 24, 7j / 7

www.solidaritefemmespaysdelaloire.fr

Solidarité Femmes Fédération Nationale

3919
appel anonyme et gratuit

du lundi au samedi, de 9 h à 19 h

RÉAGIR FACE AUX VIOLENCES CONJUGALES

EN PARLER

- **À des associations** : spécialisées dans la lutte contre les violences (plus de 111 CIDFF vous accompagnent partout en France)
- **Appeler le 3919** : ligne d'écoute anonyme et gratuite, 7j/7 de 9h à 22h (de 9h à 18h le week-end)
- **À votre entourage et/ou des professionnels** : soignants, travailleurs sociaux, enseignants, avocats, cellules d'écoute

PORTER PLAINTE

- **Au commissariat ou gendarmerie** : les forces de l'ordre disposent d'une grille d'évaluation du danger et des psychologues et intervenants vous accompagnent
- **Sur la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes** : deux brigades sont formées et vous orientent vers la plainte 24h/24, 7j/7
- **À l'hôpital** : généralisation de la plainte à l'hôpital et certificat médical de constatation des violences

ÉLOIGNER LE DANGER

- > **L'auteur des violences part** :
 - > Eviction de l'auteur des violences (mesure d'éloignement, saisie des armes)
 - > Centre de soins et d'hébergement des auteurs
- > **La victime des violences part, elle n'est plus redevable du loyer** :
 - > Garantie Visale : l'Etat se porte garant pour le logement des femmes victimes
 - > Hébergement d'urgence : 5000 places d'hébergement dédiées et géolocalisées par les professionnels
 - > Accès facilité à un logement social

LA LOI EST DE VOTRE CÔTÉ

- > **Vous protéger** :
 - > L'ordonnance de protection (éloignement, interdiction de détenir une arme, suspension et aménagement possible de l'autorité parentale)
 - > Le Téléphone grave danger (dispositif d'alerte des forces de l'ordre et accompagnement par une association)
 - > Le bracelet anti-rapprochement du conjoint violent
- > **Vous défendre** :
 - > Avec l'Aide juridictionnelle pour couvrir les frais de justice
 - > Des points d'accès gratuits au droit partout en France
- > **Punir l'auteur des violences** :
 - > Condamnation pénale (prison, autorité parentale)
 - > Stages de responsabilisation et de prévention de la récidive

SE RECONSTRUIRE

- **Prise en charge psychologique** : 10 centres de soins psycho-trauma ouverts sur le territoire
- **Allocation d'aide au retour à l'emploi** : en cas de démission forcée

**EN CAS
D'URGENCE,**

**FAITES LE 17
OU LE 112 (PORTABLE)**

Dispositifs de soutien psychologique

Pour les PVVIH (Personnes vivant le VIH) ou les personnes vivant avec une maladie chronique ayant des questions en lien avec leur pathologie, leur traitement et/ou le Covid-19

Pour les personnes vivant avec une maladie chronique et ayant besoin d'information sur le Covid-19, **La ligne C : 01 41 83 43 06** (7j/7 de 9h à 17h)

Pour désengorger le 15 et les appels aux médecins traitants, **le Réseau Français des Centres Régionaux de Pharmacovigilance et le département de Pharmacologie du CHU de Bordeaux** ont élaboré un site internet permettant aux patient.e.s d'obtenir une réponse claire sur les risques relatifs à l'auto-médication (AINS, corticoïdes...) et ses traitements habituels : Covid19-medicaments.com

Dans les services référents VIH, certaines psychologues maintiennent leur consultation à distance → Contacter le service de maladies infectieuses avant de vous déplacer : [cliquez-ici](#)

Pour les personnes souhaitant un soutien psychologique

En cas de détresse psychologique importante (angoisse, isolement, tristesse, colère,...), **plateforme nationale de la Croix Rouge** : Numéro vert : 0 800 130 000(7j/7, 24h/24)

Liste des lignes d'écoute associatives ou institutionnelles restant à disposition des usagères/ers, des personnes malades et de leurs proches pour les accompagner et leur offrir du soutien psychologique ou du conseil en cas de besoin avec horaires actualisés pour la période de la crise Covid-19. [France Assos Santé](#) ou [Santé Publique France](#)

Peuvent également être contactés : les numéros utiles

Pour toute question liée au VIH, Sida Info Service :

- Numéro vert : **0800 840 840** (appel confidentiel, gratuit et anonyme) disponible 7j/7 de 8h à 21h.

- Mail : www.sida-info-service.org/poser-une-question-par-mail

Pour toute question concernant les hépatites, Hépatites Info Service : 0 800 845 800 (appel confidentiel, gratuit et anonyme) disponible 7j/7 de 8h à 12h.

Pour toute question liée à la contraception, l'avortement, la sexualité (etc.), la Plateforme du Planning familial : 0800 08 11 11 (numéro vert appel confidentiel, gratuit et anonyme) disponible du lundi au samedi de 9h à 20h.



→ Le COREVIH s'engage également à **diffuser toutes les informations officielles et les nouvelles organisations** pouvant impactées la prévention, le dépistage et la prise en charge du VIH, des IST et la santé sexuelle et **pouvant aider les professionnels de notre territoires** à la gestion de cette crise **à travers son site Internet sur sa page spéciale COVID-19.**

Vous y retrouverez les rubriques suivantes : **(cliquez sur la rubrique pour accéder à la page correspondante):**

- **VIH - IST : Prévention, dépistage et soins**
- **Périnatalité, contraception et IVG**
- **Violences**
- **Prise en charge sociale / étrangers malades**
- **Addiction**
- **Psychologie / Psychiatrie**
- **Documents utiles aux professionnels de santé**
- **Epidémiologie COVID-19**
- **Numéros utiles**

En raison du contexte épidémique actuel, les réunions des commissions du Corevih sont annulées. Nous vous communiquerons ultérieurement de nouvelles dates. Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site pour vous tenir informés de l'actualité du COREVIH Pays de la Loire.

Les Bureaux du COREVIH Pays de la Loire sont actuellement fermés.
Vous pouvez toutefois nous joindre du lundi au vendredi de 14h à 17h30
au 06-23-66-56-28

<https://www.corevih-pdl.fr/>



AUTRES INFORMATIONS SUR LE COVID-19

(Sélection proposée par PromoSanté des Pays de la Loire) :

ARS Pays de la Loire

Notamment points sur la mobilisation et les mesures de gestion, points épidémiologiques régionaux, lettres à l'attention des élu(e)s, communiqués de presse.

Gouvernement

Notamment mesures concernant la vie quotidienne (limitation des contacts et déplacements, établissements fermés), la scolarité des enfants ; conseils aux voyageurs, recommandations aux enseignants et aux salariés et chefs d'entreprise (y compris aides).

Ministère des solidarités et de la santé

Notamment point vidéo quotidien du directeur général de la santé (DGS) ou du ministre, informations et recommandations pour les professionnels et établissements de santé et médicosociaux, inscription à la lettre d'information des professionnels de santé (DGS urgent).

Santé publique France

Notamment :

- Point épidémiologique quotidien, régional, national et mondial
- Éléments téléchargeables de définitions de cas et de zones d'exposition à risque, de recommandations aux personnes contact...
- Accès aux résultats de la veille documentaire internationale sur le Covid-19
- Supports d'information et de promotion des gestes barrières : affiches, vidéo, spot audio destinés aux professionnels de santé et au grand public
- Inscription à la réserve sanitaire.

Inserm

Notamment éléments de compréhension sur les coronavirus, l'état de la recherche sur l'épidémie Covid-19 en cours et sur les traitements, les fausses infos...

Institut Pasteur

Cause, symptômes et diagnostic de l'infection au Covid-19, mesures de précautions/prévention, prise en charge et traitement, questions fréquentes.

Plateforme téléphonique d'information : 0800 130 000

Appel gratuit depuis un poste fixe en France, 7j/7, 24h/24 : informations



Adresse postale : CHU de Nantes – Hôtel Dieu – 7^{ème} étage Ouest – Place Alexis Ricordeau – 44035 NANTES Cedex
Mail : contact@corevih-pdl.fr - Tél : 02-40-08-43-67
Site Web : www.corevih-pdl.fr